

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-02-12-3a

L'An DEUX MILLE VINGT SIX et le 12 FEVRIER

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULLACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Carl COIGNARD donne procuration à Carole MAUREL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE.*

Objet : Travaux de requalification de voirie du chemin des Litanies – Dissimulation de réseaux secs – Convention Hérault Energies / Ville de Vias

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU le Code de la commande publique et particulièrement l'article L. 4222-12.

VU la délibération n° 2024-05-02 3a du 2 mai 2024 par laquelle la ville de Vias instaure une zone de Projet Urbain Partenarial sur le chemin des Litanies.

VU la délibération n°2025-12-11 3d par laquelle la commune procède au déclassement par anticipation du domaine public d'une partie du chemin des Litanies et acte un échange foncier entre la commune et la société Immaldi.

VU les délibérations n°CS55-2021 et CS 58-2021 du 15 juillet 2021 de délégation de pouvoir à la Présidente d'Hérault Energies.

CONSIDERANT la possibilité, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble dans le cadre d'une convention.

CONSIDERANT le projet de dévoiement, d'effacement de réseaux du chemin des Litanies d'un montant de travaux estimé à 143 887,38 euros H.T., soit 172 664,85 euros T.T.C.

CONSIDERANT le montant de financement d'Hérault Energies estimé à 66 984,31 euros.

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à la majorité (27 Pour / 2 Abstentions),
DECIDE DE :

SOLLICITER Hérault Energies en vue de participer au financement de l'opération de dévoiement et d'effacement des réseaux secs sur le chemin des Litanies,

SOLLICITER Hérault Energies afin d'inscrire cette opération à son prochain programme de travaux,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir avec Hérault Energies et tous documents liés à l'exécution de la présente délibération,

S'ENGAGER à inscrire au BP 2026 le solde de travaux, déduction faite de la participation définitive d'Hérault Energies.

Le Secrétaire de séance



**Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 19/02/2026

Publié le : 19/02/2026